

# COMMUNE DE FRONCLES

\*\*\*\*

## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2024

Le dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie à 19 h 00, sous la présidence de M. Patrice VOIRIN, Maire.

### Présents :

M. Patrice VOIRIN, Mmes Annick CATTANI, Pascale DA SILVA, Chantal VAUTHIERS, Céline DELALAIN, Isabelle PELTIER, Jessica REINE, MM. René GUERDER, Pascal JACQUIER, Jérôme LEJOUR, Luc NOIROT et Alexandre ZIMMERMANN

**Excusés ayant donné procuration :** Mme Céline AMAR-BONDOUX à M. Patrice VOIRIN, Mme Joséphine JAUVAIN à Mme Annick CATTANI, Mme Estelle PIERRE à M. Luc NOIROT

**Excusé :** Alexandre SAUVAGE

**Absent :** MM. Serge HENRY et Maurice ANDRIOT

**Secrétaire :** Mme Annick CATTANI

### RÉSUMÉ

Le procès-verbal de la dernière session est approuvé à l'unanimité.

#### 1) Coupe de bois Exercice 2025

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

#### PREMIÈREMENT,

L'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2025 :

#### **Parcelles dont le passage est demandé (coupes réglées)**

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe
3	7.37 ha	Coupe irrégulière
1	4.08 ha	Coupe d'amélioration
16	6.56 ha	Première éclaircie
50	4.79 ha	Régénération Ensemencement
63	8.07 ha	Troisième éclaircie
65, 66	2.53 ha	Régénération définitive
88, 106	11.35 ha	Coupe irrégulière

#### **Parcelles dont le passage est supprimé**

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe	Justification
53.3, 54.2, 55.2	2.9 ha	Amélioration résineuse	Passage de produits accidentels printemps 2022
67, 68	1.31 ha	Régénération définitive	Parcelle totalement régénérée
2, 75.2, 89	21.09 ha	Irrégulière	Capital trop faible

## **DEUXIEMEMENT**

Décide la destination des coupes réglées et non réglées de la forêt communale inscrites à l'état d'assiette de l'exercice 2024 :

### **1 – VENTE EN BOIS FACONNES** par les soins de l'O.N.F. des parcelles :

Parcelles	Composition (à préciser si plusieurs lots prévus)	Année de mise en vente
1, 3, 50, 63, 65, 66, 88, 106	Grumes feuilles (lots selon essence et qualité)	2025-26

### **2 – VENTE EN BLOC SUR PIED** par les soins de l'O.N.F. des parcelles :

Parcelles	Composition (à préciser si plusieurs lots prévus)	Année de mise en vente
16	1 lot bloc	2025-26

### **3 – DÉLIVRANCE** du taillis, houppiers et petites futaies non vendues de ces coupes aux affouagistes (3).

Parcelles	Composition (à préciser si plusieurs lots prévus)	Année de vente des grumes	Année de délivrance
1, 3, 50, 63, 65, 66, 88, 106	Taillis+ Houppiers	2025-26	2025-26

- Produits mis en vente :
  - Chênes, frênes, érables, fruitiers, ormes, hêtres à partir de 35 cm de diamètre
  - Autres feuillus à partir de 35 cm de diamètre
- Découpe des arbres mis en vente :
  - découpe normale à 25 cm de diamètre pour toutes les essences
- Délai d'abattage :
  - 15 février n+1 (clause futaie affouagère avec obligation d'abattage avant cette date)

## **TROISIEMEMENT**

Sollicite la présence du Maire (ou un de ses représentants) au martelage.

### **2) Commercialisation en bois façonnés saison 2024-2025**

Suite aux conseils du garde ONF, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, Décide d'exploiter en régie les parcelles 22, 34, 35, 46

La délibération suivante est ainsi proposée :

La commune décide de proposer des bois façonnés dans le cadre de contrat d'approvisionnement.

Suite au projet de contrat d'approvisionnement entre l'Office National des Forêts et diverses entreprises, la commune accepte de mettre les produits désignés ci-dessous en vente de gré à gré pour la saison 2024/2025, décide de proposer des bois façonnés dans le cadre de vente groupée de bois façonnés en vente par appel à la concurrence et décide de proposer les produits en vente par appel à la concurrence :

- Synthèse des volumes par modalités définies (au chapitre précédent) :

Essence	Contrat d'approvisionnement	Vente groupée en vente d'appel d'offre	Vente par appel d'offre
Chênes	40 m3		
Hêtre	300 m3		
Frênes	5 m3		
Surbilles Feuilles	50 m3		

La commune accepte que dans le cadre où les produits seraient vendus en contrat d'approvisionnement ou en vente groupée, le prix de vente sera en totalité encaissé par l'Agent Comptable Secondaire de l'ONF qui reversera à chaque commune la quote-part ainsi établie, moins 1% correspondant aux frais de gestion reversés à l'ONF. Le virement à chaque propriétaire interviendra au plus tard à la fin du deuxième mois suivant l'encaissement effectif des sommes versées par l'acquéreur du lot regroupé.

### **3) Actualisation des frais de chauffage**

Le Maire rappelle que faisant suite au changement de système de chauffage (installation d'une chaufferie biomasse), le Conseil Municipal a reconduit les provisions mensuelles sur les charges de chauffage au titre de l'année 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le prix du Mwh à 57 € TTC.

Ce tarif comprend la fourniture de plaquettes de bois, l'entretien et la maintenance de la chaufferie.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le tarif relatif aux frais de chauffage proposé.

### **4) Fixation des tarifs EIMT 2024-2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la convention tripartite relative à la création d'un service commun « Enseignement musical et théâtral » entre la Communauté d'Agglomération de Chaumont, la commune de Bologne et la commune de Froncles ;

Vu l'avis de la commission paritaire de gestion en date du 3 juillet 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs relatifs au fonctionnement de l'Ecole Intercommunale de Musique et de Théâtre (EIMT) pour l'année 2024/2025 ;

Il est proposé d'adopter les tarifs suivants, tenant compte d'une augmentation de 4,1%.

### **EXERCICE DES DÉLÉGATIONS**

M. le Maire informe qu'il n'y a pas eu intérêt à exercer le droit de préemption urbain sur les ventes réalisées.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Néant

La séance est levée à 19h45.

Le Maire,  
Patrice VOIRIN